

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 01 mars 2024

DE_2024_007

FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 16/02/2024

Présents votant : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le premier mars à 10 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle ESPACE PAUL BERT à VITRY-LE-FRANÇOIS sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Votants: 17

Présents : Murielle ARMANETTI, Jean-Pierre CALABRESE, Pascale CHEVALLOT, Olivier DELCOMBEL, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, Sylvain LANFROY, Olivier MALOU, Alain PAUPHILET, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votant : Charles DE COURSON, Christian GONTHIER, François GSELL, Sébastien MIRGODIN

Représentés: Romain DESANLIS par Murielle ARMANETTI, Jean-Louis ROYER par Jean-Pierre CALABRESE

Excusés: Bernard AUBRY, Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Christelle COLSON, Pascal ERRE, Djilali GUERZA, Brigitte HANSE, Caroline ISSENHUTH, Mickael JACQUEMIN, Florence LOISELET, Patrice TRIMBALET

Absents: Cédric CHEVALIER, Corinne DAHERON, Jacky DESBROSSE, Thibaut DUCHÊNE, Dominique HAUTEM

Secrétaire de séance: Alain PAUPHILET

Objet: FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - DE_2024_007

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Syndicat Mixte ADEVA Pays vitryat de l'exercice 2023.

Le comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu la délibération du comité syndical en date du 31 mars 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Vu que les écritures du Comptable pour l'exercice 2023 sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur,

Considérant que les comptes de l'exercice clos 2023 peuvent être constatés,



propose :

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget du Syndicat Mixte comme suit :

Exécution budgétaire Exercice 2023						
	Fonctionnement		Investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réalisées	289 146.85€	481 120.28€	158 069.58€	2 478.80€	447 216.43€	483 599.08€
Restes à Réaliser (RAR)	0	0	0	0	0	0

Résultat Exercice 2023						
	Fonctionnement		Investissement		Cumul	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice		191 973.43€	155 590.78€			36 382.65€
Résultats reporté N-1		364 568.43€		237 320.41€		601 888.84€
Résultat de clôture		556 541.86€		81 729.63€		638 271.49€
Résultat avec RAR						

- Autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, sans la présence de Monsieur Daniel FONTAINE Président du Syndicat Mixte Adeva, et sous la présidence de Madame Marylène SIMONNET, le Comité Syndical approuve à l'unanimité :

- le compte administratif 2023 du budget du Syndicat Mixte tel que présenté ci-dessus et donne quitus à la gestion de l'exercice 2023
- et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré à la (au) ESPACE PAUL BERT à VITRY-LE-FRANÇOIS

Le 01 mars 2024

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

